



# Parkinson Canada

---

## APPEL DE DEMANDES

Lancé par  
*Parkinson Society Canada*

### PROGRAMME DE BOURSES POUR NOUVEAUX CHERCHEURS (Cycle allant de 2019 à 2021)

<b>Date de publication :</b>	<b>19 novembre 2018</b>
<b>Date de réception des demandes :</b>	<b>4 février 2019 (à 23 :59 h HNE)</b>
<b>Avis de décision :</b>	<b>juillet 2019</b>
<b>Date de début du financement :</b>	<b>1<sup>er</sup> octobre 2019</b>
<b>Durée de la bourse :</b>	<b>Deux ans (non renouvelable)</b>

#### TABLE DES MATIÈRES

**Contexte**  
**Fonds disponibles**  
**Admissibilité**  
**Critères de l'examen**  
**Conditions**  
**Exigences en matière de rapport et modalités du financement**  
**Procédures de demande**  
**Coordonnées de la personne-ressource**

#### CONTEXTE

Parkinson Canada est ravie d'annoncer le Programme de bourses pour nouveaux chercheurs (le « programme ») lancé dans le cadre de son programme de bourses de recherche revivifié. Parkinson CanadaC offre cette initiative stratégique dans le but de permettre aux chercheurs, à l'issue de leur formation en recherche, de développer ou de démontrer leur capacité d'entamer et d'exécuter des recherches autonomes en santé, comme doivent généralement le faire les professeurs d'université. Parkinson Canada estime que durant la période initiale de leur carrière indépendante, les nouveaux chercheurs sont aptes à formuler des projets de recherche novateurs et féconds. Elle offre donc le programme spécifiquement aux professeurs d'université qui ont entamé une carrière de chercheur scientifique au Canada depuis cinq ans ou moins. Un candidat aura généralement terminé un ou deux stages de formation postdoctorale et occupera un poste qui lui permet d'entamer et de diriger des projets de recherche indépendants. Le programme permet aux nouveaux chercheurs de se lancer dans le domaine du Parkinson, sans devoir concurrencer les chercheurs établis pour obtenir des subventions de recherche. Parkinson Canada souhaite ainsi favoriser la croissance et la revitalisation des recherches sur le Parkinson au Canada en appuyant le perfectionnement professionnel des chercheurs individuels.

Parkinson Canada entend octroyer des bourses de deux ans valant jusqu'à 45 000 \$ par an aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les dépenses associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à mener des recherches dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multisystémique, la paralysie supranucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société. Elle encourage les demandes de personnes travaillant dans des domaines tels que la médecine conventionnelle, les services et systèmes de santé, les études de population et les études cliniques.

Sont admissibles au programme les personnes qui proposent des recherches dans les secteurs de la médecine conventionnelle, des services et systèmes de santé, des études de population et des études cliniques axées sur le Parkinson. Parkinson Canada envisage l'adoption d'un cadre de financement souple pour le programme. Elle entend octroyer 75 p. 100 du financement à la recherche biomédicale et les 25 p. 100 restants aux recherches dans les secteurs des études cliniques, des services et systèmes de santé et des études de population axées sur le Parkinson.

## **FONDS DISPONIBLES**

Le programme octroie des bourses de deux ans pour appuyer des projets dont le budget s'établit jusqu'à 45 000 \$ par an aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité consultatif.

## **ADMISSIBILITÉ**

Parkinson Canada est déterminée à appuyer les recherches sur le Parkinson les plus avancées et/ou de la plus haute qualité au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada (résumés dans le présent Appel de demandes).

Si vous détenez présentement un autre prix de Parkinson Canada en tant que chercheur principal (CP) ou co-CP, vous n'êtes pas admissible à postuler.

Les candidats doivent détenir un doctorat en médecine ou un Ph.D. (ou l'équivalent) et être diplômés d'une université reconnue par Parkinson Canada. Ils doivent être des professeurs d'université possédant le titre de professeur agrégé ou moins qui ont entamé une carrière de chercheur scientifique au Canada depuis cinq ans ou moins et effectuer des recherches aux établissements et organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de la Parkinson Canada

Les candidats doivent pouvoir démontrer clairement leur potentiel de chercheur indépendant durant une période de recherche supervisée. Parkinson Canada s'attend que—au moment de la date limite de la demande et dans les cinq ans qui suivent—le candidat obtienne un poste de professeur indépendant dans une Université.

Les congés seront pris en considération dans le calcul des critères d'admissibilité de cinq ans. Les candidats doivent énoncer le raisonnement pour le congé d'absence.

Les jeunes professeurs travaillant à l'extérieur du Canada et les scientifiques qui changent de domaine pour se lancer dans la recherche sur le Parkinson sont admissibles à cette bourse, mais sont assujettis aux critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada pour les autres candidats, décrits dans cet Appel de demandes.

Le candidat doit répondre de l'orientation intellectuelle de la recherche proposée. Il doit en outre accepter et être en mesure d'assumer la responsabilité administrative et financière des fonds octroyés au titre du programme.

Il est interdit aux candidats de recevoir un salaire, un paiement, des honoraires ou toute autre forme de rémunération au titre d'une bourse de Parkinson Canada. Les stagiaires postdoctoraux, les agrégés supérieurs de recherche ou les stagiaires ne sont pas admissibles à un financement au titre de ce programme. Les candidats qui désirent obtenir une bourse de recherche pour appuyer des stagiaires au niveau postdoctoral ou clinique doivent se reporter au programme de bourses de recherche de Parkinson Canada.

## **CRITÈRES DE L'EXAMEN**

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

- Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet du candidat sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le candidat reconnaît-il les questions qui pourraient poser problème et envisage-t-il des solutions de rechange?
- Le projet tire-t-il avantage des forces actuelles du chercheur individuel et de la recherche canadienne dans l'ensemble du domaine du Parkinson? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet utilise-t-il des démarches, des méthodes ou des concepts nouveaux? Les objectifs sont-ils originaux et innovateurs? Remet-il en question des paradigmes existants ou élabore-t-il des nouvelles méthodes ou technologies? Subsidiairement, enquête-t-il sur des domaines essentiels qui, sans être innovateurs, sont significatifs et importants pour le domaine de recherche donné? Enrichit-il la base de connaissances actuelles sur le Parkinson?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat et des autres chercheurs (le cas échéant)?
- Le milieu scientifique où sera effectué le travail contribue-t-il à la probabilité de succès du projet? Ce dernier est-il l'objet d'un soutien institutionnel démontré?
- Ce projet fera-t-il mieux comprendre le Parkinson? Est-il apte à faire progresser la science/les sciences sociales associées au Parkinson? À quoi mèneront les résultats de ce projet?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard des points suivants :

- Le caractère raisonnable du budget et de la durée prévue du projet relativement à la recherche proposée.
- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

- À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité. Par exemple, un chercheur pourrait proposer d'effectuer des travaux importants qui ne sont pas innovateurs mais essentiels à l'avancement des connaissances et de la compréhension de la maladie de Parkinson dans un domaine particulier.

En évaluant les demandes, le comité consultatif accordera la même importance au mérite scientifique du projet de recherche et au mérite personnel du candidat. Par conséquent, Parkinson Canada recommande vivement aux candidats d'inclure une description claire, concise et complète du projet de recherche.

## CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir acceptées sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme.

Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, l'interruption du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige que les bénéficiaires de subventions soumettent des rapports d'étape annuels et finaux, ainsi qu'un sommaire financier détaillant l'utilisation des fonds accordés dans le cadre du programme. L'avance de la partie de la bourse qui sera versée au cours de la deuxième année du programme est conditionnelle à la soumission d'un rapport d'étape à Parkinson Canada en substance et à la forme jugée satisfaisante par le conseil consultatif à la fin de la première année.

Le rapport d'étape doit être soumis à l'attention du directeur du Programme de recherche du bureau de Toronto de Parkinson au plus tard un an après le début du projet. Les directives et les instructions du rapport d'avancement seront fournies par Parkinson Canada à l'avance de la date limite du rapport.

Le rapport d'étape final doit décrire les résultats du projet du titulaire, tandis que le sommaire financier doit détailler l'usage des fonds octroyés au titre du programme. Le titulaire doit remettre ces rapports, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada, à l'administratrice des subventions au bureau Toronto de Parkinson Canada au plus tard trois mois après que le programme de deux ans a pris fin.

## PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de Parkinson Canada, au [www.parkinsonresearch.ca](http://www.parkinsonresearch.ca) au plus tard le 4<sup>e</sup> février 2019 (à 23 :59 h HNE).

**Les demandes de bourses pour nouveaux chercheurs comprennent les suivantes :**

- Un résumé du projet (maximum de 600 mots). **(Pour économiser de l'espace, vous n'avez pas besoin de fournir des renseignements de base comme une description de la maladie de Parkinson.)**

- Une description narrative du projet (**cinq [5] pages\*** — les nombres de pages ci-dessous ne sont présentés qu'à titre indicatif), y compris :
  - le contexte des études proposées (une page)
  - les objectifs particuliers des études proposées (une demi-page)
  - des renseignements détaillés sur l'expérience proposée, notamment les méthodes et procédures (trois pages)
  - un énoncé décrivant la pertinence des études proposées au Canada (une demi-page)
 \* La limite de cinq pages ne s'applique qu'à la description du projet et ne comprend pas le budget estimé, les références, les renseignements biographiques, les approbations de comités d'éthique ou les autres documents à l'appui.
- Le budget prévu, y compris tous les aspects significatifs du projet tels que salaires, matériel et frais d'exploitation. Les frais de matériel seront autorisés jusqu'à concurrence de 20 % du budget total et les frais de voyage associés aux présentations des résultats de recherche seront permis jusqu'à concurrence de 1 500 \$. L'information budgétaire estimée doit contenir suffisamment de détails et de justificatifs pour permettre aux responsables de l'examen de juger du montant requis pour accomplir le projet (une page).
- Les candidats doivent inclure des renseignements exacts et complets concernant toutes les autres sources de financement de leur projet (actuelles ou potentielles), notamment le nom ou l'appellation, la source des fonds, le montant total demandé ou accordé, la période totale de financement et, le cas échéant, le pourcentage correspondant à un chevauchement avec l'exposé de projet sous sa forme actuelle ainsi que le pourcentage correspondant à la participation du candidat. Parkinson Canada ne financera pas les frais généraux des établissements.
- Renseignements biographiques/curriculum vitae du candidat (format standard de Parkinson Canada).
- Trois autres lettres de recommandation de professeurs ou de chargés de cours auprès desquels le candidat a acquis sa formation. Ces lettres doivent inclure des évaluations du candidat spécifiquement en fonction de cette bourse. On peut les obtenir et les présenter au moyen du système de demande en ligne.
- Il est fortement recommandé aux candidats d'inclure dans leur demande une lettre préparée par un mentor. En plus de fournir d'autres renseignements pertinents, cette lettre devrait indiquer que son auteur a lu le formulaire de demande et qu'il entend apporter son soutien au candidat.
- Le candidat peut inclure dans sa demande des photos, des références bibliographiques, des publications (pas plus de trois) des lettres de collaboration et des annexes. Il est recommandé aux candidats de fournir, le cas échéant, des copies des échelles d'évaluation auxquelles ils font référence dans leur demande. La limite de cinq pages s'applique uniquement à l'exposé de projet et n'inclut pas les budgets, les références, les renseignements biographiques, les approbations d'ordre éthique ou les autres documents à l'appui.
- La signature du candidat et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

#### **Renseignements additionnels s'il y a lieu**

- Si une version de la présente demande a déjà été présentée à Parkinson Canada, mais n'avait pas été financée, vous devez donner une réponse aux commentaires des examinateurs précédents. La réponse devrait être complète, c'est-à-dire qu'on ne devrait pas avoir besoin de se reporter à d'autres documents comme la demande antérieure.
- Si vous avez reçu un financement de Parkinson Canada au cours des cinq (5) dernières années, veuillez indiquer si vous avez été en mesure de publier ou de présenter les résultats de vos recherches ou de tirer parti du financement pour obtenir d'autres subventions.
- Si la carrière universitaire du candidat a été interrompue, une explication doit être fournie.

Toute demande en violation de ces lignes directrices est sujette à disqualification à la discrétion du Conseil consultatif.

**Les candidats n'ont pas à envoyer de document par messagerie à Parkinson Canada; cependant, nous vous demandons de conserver les documents signés originaux, qui pourraient être exigés si votre demande est acceptée.**

Les demandes incomplètes ou les demandes reçues après **le 4 février 2019 (à 23 :59 h HNE)** ne seront prises en considération en aucun cas.

**POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :**

Le Manuel de Directives du Programme de Recherche de Parkinson Canada dans le site Web de Parkinson Canada à l'adresse [www.parkinson.ca](http://www.parkinson.ca).

**OU S'ADRESSER À :**

Lorena Araujo, coordinatrice, Programme de recherche  
1 800 565-3000 poste 3309  
Courriel : [lorena.araujo@parkinson.ca](mailto:lorena.araujo@parkinson.ca)